

Cabinet de la SCP PICHARD-DEVÉMY-KARM

Avocats au Barreau de Chartres, demeurant dite ville

47, rue Alexandre-Ribot - Tél. 02 37 28 30 05

Vente aux enchères publiques

au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience

des criées de Monsieur le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Chartres,
situé 3, rue Saint-Jacques, 28000 CHARTRES

le JEUDI 8 OCTOBRE 2020 à 14 HEURES

D'UNE MAISON D'HABITATION

située 7, rue Rabelais 28380 SAINT-RÉMY-SUR-AVRE,
comprenant :



Au rez-de-chaussée :

- Salon (19,15 m²)
- Cuisine (8,25 m²)
- Dégagement (4,30 m²)
- Toilettes (0,90 m²)
- Salle de bains (4,10 m²)
- Une chambre (14,55 m²)
- Véranda (12,45 m²)
- Un débarras (2,45 m²)

A l'étage :

Accès par un escalier avec marches et rampe en bois verni

- Palier (1,05 m²)
- Deux chambres (respectivement de 8,60 m² et 8,75 m²)

Surface totale Loi Carrez : 84,55 m²

A l'extérieur :

- Appentis en tôles n° 1 (7,80 m² dont la fonction l'exclut de la loi Carrez).
- Appentis en tôles n° 2 (8,602 m² dont la fonction l'exclut de la loi Carrez).
- Terrain clôturé par un muret en panneau de béton et grillage.
- Un portail à deux battants en métal peint sur l'arrière et un portillon à l'avant.

Le tout cadastré : section AB N°100, lieudit 7, rue Rabelais pour une surface de 00ha 04a 64ca et section AB N°162, lieudit, rue Victor Hugo pour une surface de 00ha 00a 25ca pour une contenance totale de 00ha 04a 89ca.

Cet immeuble est loué selon contrat de bail en date du 1^{er} août 2019. Le propriétaire de l'immeuble habitant dans un mobile-home stationné sur l'arrière du terrain.

La visite sera réalisée par la **SCP d'ARAQUY et SOUSAN**, Huissiers de justice associés à CHARTRES (28)
6, rue Danièle Casanova, **MECREDI 16 SEPTEMBRE 2020 DE 16H00 A 17H00.**

Les frais étant supportés par l'acquéreur en sus du prix principal de vente. Les personnes intéressées devront remettre à leur Avocat avant l'adjudication : un chèque tiré par leur banque à l'ordre de la CARPA d'un montant de 3.000 €, un chèque tiré par leur banque à l'ordre de la CARPA à titre de provision sur les frais préalables de vente et aux frais postérieurs d'un montant de 9.000 €, constatant leur solvabilité, une attestation de la banque indiquant l'identité du propriétaire du compte d'où proviennent les fonds. Un extrait de leur acte de naissance ayant moins de 6 mois de date ainsi qu'une pièce d'identité (éventuellement livret de famille ou photocopie certifiée conforme), avec pour la personne née à l'étranger mention des noms et prénoms de ses parents et pour les sociétés, un extrait Kbis (justificatif de sa dénomination et de son numéro de SIREN). Et une attestation sur l'honneur datée et signée par le ou les enchérisseurs indiquant qu'il ne fait pas ou qu'ils ne font pas l'objet d'une interdiction d'enchérir ou encore que l'acquisition du bien saisi est pour une occupation personnelle étant ajouté que pour une Société Civile Immobilière (SCI) ou une Société en Nom Collectif (SNC) cette attestation doit en outre comporter pour ses associés et mandataires sociaux l'ensemble des éléments prévus pour les personnes physiques et morales. Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe de Monsieur le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHARTRES soit 3, rue Saint-Jacques 28000 CHARTRES où il a été déposé le 25 septembre 2019 ainsi qu'au Cabinet de la **SCP PICHARD-DEVÉMY-KARM.**

MISE A PRIX :
23.000 €

Fait à Chartres, 28 juillet 2020.

Signé : **Mathieu KARM.**

Pour tous autres renseignements, s'adresser :

- 1°) à la **SCP PICHARD-DEVÉMY-KARM**, Avocats au Barreau de Chartres, dont le cabinet est situé 47, rue Alexandre-Ribot, 28000 CHARTRES, tél. 02 37 28 30 05.
- 2°) au **Greffe du Tribunal Judiciaire de Chartres**, 3, rue Saint-Jacques où le cahier des conditions de vente est déposé, tél. 02 37 18 72 56.
- 3°) sur Internet : www.ordredesavocats-chartres.com